

Liste des documents à produire dans le cadre de la procédure de divorce :

- Photocopie complète du livret de famille,
- Acte de mariage de moins de trois mois (copie intégrale),
- Acte de naissance de chacun des époux de moins de trois mois (copies intégrales),
- Acte de naissance de chacun des enfants de moins de trois mois (copies intégrales),
- Trois derniers avis d'impositions sur le revenu,
- Photocopie des trois derniers bulletins de salaire,
- Photocopie du bulletin de salaire du mois de décembre de l'année précédente,
- Photocopie carte nationale d'identité,
- Copie du contrat de mariage (s'il y en a un),
- Si immeuble commun ou indivis : copies des titres de propriété,
- Si prêts en cours : nom et coordonnées de la banque et tableau d'amortissement ou échéancier,
- Justificatifs de charges (quittance de loyer, dette en cours, ...),
- Justificatifs de revenus autre que le salaire (s'il y en a),
- Relevés de la CAF.